

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

**Objectif
1**

Déployer une gouvernance efficiente

Action n°1

Instaurer un Comité Annuel des Achats Durables (CAD)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le CAD est une instance participative qui se réunit une fois par an au moment de la programmation.

Il est constitué des élus membres de la CAO et des élus dont les attributions convergent vers les achats durables (voir composition en annexe).

Les marchés récurrents de l'année à venir sont présentés au CAD avec des cotations permettant d'estimer leur « potentiel d'amélioration » en fonction des actions et objectifs prévus par le SPASER (= "potentiel durable ou responsable").

Suite aux délibérations du CAD, le(a) président(e) de la CAO arrête la liste des contrats ciblés et les actions à mener.

Un bilan des actions arrêtées de l'année n-1 sera présenté au CAD dès la deuxième année d'existence du SPASER.

RESULTATS ATTENDUS

- Prise en compte la dimension politique de l'achat et portage du SPASER
- Arbitrages nécessaires à la mise en œuvre, soutenable, effective et cohérente des actions
- Liste des contrats ciblés et des actions à mener

INDICATEUR DE REALISATION

Réuni / Pas réuni

INDICATEURS D'EFFETS

Taux des actions menées à terme / actions arrêtées par le (ou la) président(e) de la Commission d'Appel d'Offres sur la base des propositions du CAD.

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
1

Déployer une gouvernance efficiente

Action n°2

Définir et mettre en oeuvre une méthodologie interne afin d'identifier le « potentiel durable/responsable » des achats

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Intégrer la réflexion sur l'achat responsable à un stade suffisamment précoce de l'expression du besoin afin de se disposer des éléments nécessaires pour prendre une décision sur les actions à mener au moment de la programmation.

Un travail sera engagé avec les services opérationnels pour leurs achats récurrents entre J-24 mois et J-14 avant leur future attribution.

Ainsi, une cotation de ces achats sera présentée lors de la programmation (J-12 mois) au comité des achats responsables.

Sans oublier les achats des directions pro-actives qui pourront être accompagnés dans la mesure où leur achat est suffisamment anticipés par rapport aux ressources disponibles.

RESULTATS ATTENDUS

- Meilleure attribution des ressources, grâce une démarche planifiée et s'appuyant sur les exemples de réussite
- Faire évoluer nos pratiques de façon durable
- Cotations des marchés récurrents à J-12 au moment de la programmation
- Création d'une démarche cohérente, réaliste et ciblée

INDICATEUR DE REALISATION

Nombre de contrats anticipés / nombre de contrats identifiés comme récurrents

INDICATEUR D'EFFET

Nombre de contrats clausés / Nombre de contrats ciblés

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES

- **3DE, PLIE, QVT, mission ESS** apportent leur contribution à la cotation, et leur expertise à la demande des directions acheteuses. Celles-ci fournissent tous les éléments nécessaires à la cotation.
- **Direction des finances** : fournissent les éléments financiers relatifs aux achats.

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
1

Déployer une gouvernance efficace

Action n°3

Suivre et mesurer les actions du SPASER

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Création et suivi de deux tableaux de bord :

- suivi du déploiement du SPASER (gouvernance et accompagnement)
- suivi des autres actions du SPASER

RESULTATS ATTENDUS

Disposer des éléments nécessaires pour suivre, rendre compte et ajuster les actions du SPASER

INDICATEUR DE REALISATION

Fait ou pas

INDICATEUR D'EFFET

% d'objectifs atteints

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES

- **Directions opérationnelles** transmettent les données de suivi et leur retour d'expérience.
- **PLIE, 3DE, QVT et service de la commande publique** pour les indicateurs relevant de leur compétence.
- **DPMI et DPP** de la Métropole pour conseil et outils

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
2

Accompagner les décideurs et les services

Action n°4

S'approprier collectivement les objectifs de la politique d'achats responsables en formant et en communiquant

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etape fondamentale.

Transmettre les informations essentielles et la philosophie du SPASER : les organes, les relais, leurs modalités de fonctionnement, le rôle de chacun, les ressources disponibles, la temporalité des actions du SPASER, etc.

Valoriser les actions responsables déjà menées, faire de ces exemples des leviers pour progresser

RESULTATS ATTENDUS

- Appropriation de la démarche
- Responsabilisation des acteurs associés
- Meilleure anticipation
- Valorisation des bonnes pratiques
- Aller vers un harmonisation des pratiques

INDICATEUR DE REALISATION

% des actions menées / ciblées en matière de communication et d'animation

INDICATEURS D'EFFETS

- % de contrats clausés / ciblés
- % d'objectifs atteints

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes : PLIE, 3DE, QVT, mission ESS, référents transition et commande publique.

Externes : opérateurs économiques et leur représentants : connaissance maturité de l'offre et échantent autour des attentes de nos organisations.

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
2

Action n°5

Accompagner les décideurs et les services

Consacrer des temps d'expertise dédiés au SPASER

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Création d'une équipe en charge de l'expertise nécessaire aux actions, les éléments de communication, élabore ou relaie des outils pratiques pour les services et décideurs :

- Les responsables égalités de chances de la Ville et la Métropole : dispositions liées à la lutte contre les discriminations.

- Mission ESS de la Métropole : appui pour les marchés réservés à l'ESS et marchés reprenant les valeurs du commerce équitable.

- PLIE : Clauses et critères d'insertion,

- 3DE : expertise pilier écologique et notamment émissions carbone.

-Service de la commande publique : vérifie l'adéquation des dispositions responsables par rapport aux enjeux de la commande publique, choix des outils contractuels, pilier économique.

RESULTATS ATTENDUS

- Opérationnalité du SPASER en répondant au mieux aux questions très concrètes induites par les achats responsables
- Création d'une dynamique favorisant la propagation des bonnes pratiques et de la culture "durable/responsable"

INDICATEURS DE REALISATION

- Officialisation de cette mission dans les fiches de poste et attribution d'un temps minimum
- Temps consacré au SPASER

INDICATEURS D'EFFETS

- % de contrats clausés / Ciblés
- Niveau d'atteinte des objectifs du spaser

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique sollicite les acteurs en fonction des besoins.

PARTENAIRES INTERNES

Mission égalité des chances (QVT), mission ESS, PLIE et 3DE: propositions, conseils et expertise

Référents transition: et référents commande publique peuvent être associés. (relais)

Services opérationnels puisqu'à l'origine du besoin et des usages.

Objectif
2

Accompagner les décideurs et les services

Action n°6

S'appuyer et développer les réseaux internes et externes

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Porter à la connaissance des prescripteurs/opérationnels, acheteurs et conseillers les retours d'expérience en matière d'achat responsable.

Suivre régulièrement les évolutions.

Témoigner de nos pratiques auprès de nos réseaux et du tissu économique.

Rencontrer régulièrement les opérateurs pour connaître leur maturité par rapport aux attentes de nos organisations, les sensibiliser et les accompagner pour la prise en compte de nos souhaits.

RESULTATS ATTENDUS

- Montée en compétence de tous les acteurs concernés par les achats
- Créer une dynamique d'émulation et d'innovation
- Optimiser les ressources grâce au partage et la coopération.

INDICATEUR DE REALISATION

Nombre d' actions réalisées / Nombre d'actions ciblées

INDICATEURS D'EFFETS

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes : Equipe SPASER (voir action 5), référents transition et commande publique.

Externes : Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le Développement Durable (RAPIDD), France Urbaine, Association des Acheteurs Publics, AURA-EE, Conseil National des Achats

Garantir l'opérationnalité et l'efficacité du SPASER

Objectif
2

Accompagner les décideurs et les services

Action n°7

Construire et mettre à disposition des outils d'aide à la décision et des outils méthodologiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une liste des contrats récurrents est mise à disposition des élus du CAD au moment de la finalisation de la programmation.

Chaque marché de cette liste est coté sur la base d'un questionnaire permettant de vérifier la pertinence et la soutenabilité des actions prévues par le SPASER.

Le but étant d'éclairer les choix des élus en mettant en évidence les enjeux, actions envisageables et les moyens à mettre en oeuvre.

Pour les services des outils méthodologiques adaptés à leurs besoins seront construits en interne ou externe pour :

- Définir de façon fonctionnelle le besoin,
- Faire l'analyse du cycle de vie,
- Estimer le coût global de possession,
- Analyser les performances écologiques,
- La négociation,
- Etc..

RESULTATS ATTENDUS

- Montée en compétences de tous les acteurs
- Arbitrage et portage politiques
- Amélioration des performances globales des contrats.

INDICATEURS DE REALISATION

- Outils créés /outils programmés
- Nombre d'agents "équipés" ou formés / à équiper ou à former

INDICATEUR D'EFFET

Nombre de contrats "clausés responsables"/ ciblés

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes : Equipe SPASER, Services opérationnels

Externes : Consultants spécialisés, réseau GESAT, ADEME, réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable, réseau AURAE, Conseil National des Achats, Association des acheteurs Publics.

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
3

Favoriser le retour à l'emploi durable

Action n°8

Étendre la clause d'insertion à d'autres d'achats et diversifier les publics.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etudier systématiquement la faisabilité d'intégrer une clause d'insertion pour tous les contrats > 90 000€ HT (services, travaux, fournitures, Moe)

Augmenter la part des femmes et des personnes reconnues travailleur handicapé (RQTH), personnes ayant un bac+ en difficulté.

Prendre en compte les publics prioritaires du protocole d'accord du plan local pour l'insertion et l'emploi 2022-2027.

RESULTATS ATTENDUS

- Diversification des publics bénéficiaires
- Diversification des contrats support de la clause d'insertion

INDICATEUR DE REALISATION

Nombre de contrats clausés d'insertion / ciblés

INDICATEURS D'EFFET

Indicateurs du PLIE dont :

- nombre d'heures d'insertion réalisées /an,
- ratio des différents bénéficiaires (genre, jtranche d'âge et par qualification.

Evolution de la répartition des contrats clausés selon leur objet.

PILOTE DE L'ACTION

Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

- Service commande publique fait le lien entre le service opérationnel et le PLIE, au moment de l'élaboration du contrat, garant du respect du cadre de la commande publique.
- Service opérationnel invite le PLIE lors de la réunion de lancement du contrat avec l'attributaire du contrat.

Externes :

- Pôle emploi
- Opérateurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Titulaires des contrats

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
3

Favoriser le retour à l'emploi durable

Action n°9

Promouvoir la clause d'insertion notamment à travers un événement annuel réunissant les différents partenaires et acteurs du dispositif

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Créer un évènement type Trophée de la clause d'insertion pour valoriser les acheteurs, entreprises, demandeurs d'emploi dans le cadre de la clause avec des prix décernés en fonction du nombre d'heures réalisées, de contrats signés.

Rendre plus visible la clause sur les chantiers concernés (création d'un logo).

Sensibiliser par des actions d'informations les services en charge des contrats clausés insertion.

RESULTATS ATTENDUS

- Meilleure appropriation de la clause
- Sortir des stéréotypes relatifs aux bénéficiaires
- Renforcer le partenariat public-privé

INDICATEUR DE REALISATION

Réalisé/pas réalisé

INDICATEURS D'EFFETS

- Evolution du nombre moyen de soumissionnaires pour les contrats clausés insertion
- Evolution du nombre de directions ayant recours à la clause
- Evolution de la répartition des contrats clausés selon leur objet

PILOTE DE L'ACTION

Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

- Services opérationnels gestionnaires des contrats clausés insertion
- Service de la commande publique

Externes :

- Opérateurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Titulaire des contrats et leurs représentants Pôle Emploi

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
3

Favoriser le retour à l'emploi durable

Action n°10

Expérimenter puis développer le critère d'insertion en ciblant des publics prioritaires

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Poursuivre l'expérimentation d'un critère de notation des offres lié aux dispositions mises en œuvre par les opérateurs économiques pour favoriser une insertion durable des bénéficiaires de la clause.

RESULTATS ATTENDUS

Montée en compétence, voire pérennisation des postes pour les bénéficiaires

INDICATEUR DE REALISATION

Nombre de marchés critérisés / marchés ciblés

INDICATEUR D'EFFET

% de bénéficiaires de la clause ayant suivi une formation qualifiante ou certifiante

PILOTE DE L'ACTION

Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) propose les critères, réalise l'analyse, suit l'exécution de cette dimension de l'achat.

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes:

- Service commande publique fait le lien entre le service opérationnel et le PLIE, apporte son appui pour la mise en œuvre du critère dans le cadre de la procédure et du contrat.
- Services opérationnels invitent le PLIE lors de la réunion de lancement du contrat avec le nouveau titulaire, le tiennent informé de l'évolution du contrat (avenants, bons de commande, résiliation, etc.)

Externes :

- Opérateurs de l'IAE
- Titulaires des contrats

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
4

Promouvoir la solidarité

Action n°11

Réserver les marchés inférieurs à 90 000 € HT lorsqu'une offre correspondant au besoin est proposée par l'ESS ou le SIAE ou le secteur protégé

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Favoriser l'accès aux marchés publics des opérateurs à but non lucratif (ESS, SIAE, EA, ESAT).

Etudier systématiquement la possibilité de réserver les contrats lorsque leur montant n'excède pas les 90 K€ HT.

Organiser en interne le suivi des marchés compris entre 10 000 € HT et 40 000 € HT.

Recenser l'offre du territoire, la croiser avec nos besoins via par exemple :

- Avis de pré-information,
- Appels à manifestation d'intérêt.,
- Rencontres avec la CRESS, l'observatoire social et économique pour référencer les offres.

Actions de formations à mener vers ces structures pour rendre nos contrats accessibles.

RESULTATS ATTENDUS

Contribuer et soutenir l'activité de ces structures en augmentant leur part parmi les titulaires de contrats de nos organisations.

INDICATEUR DE REALISATION

Nombre de marchés réservés/ ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

- CA moyen confié à ses acteurs
- Part de ces acteurs parmi les titulaires de nos contrats
- Evolution du nombre de contrats réservés

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

Mission ESS et PLIE à la DAE : conseil et expertise
Services opérationnels définissent les exigences du besoin, suivent le marché, forces de proposition, transmettent les informations nécessaires au suivi de cette action (avec le soutien de leurs référents transition et commande publique).

Externes : CRESS, Observatoire social et économique, Opérateurs du secteur, la plateforme "le marché de l'inclusion".

Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
4

Action n°12

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Attirer l'attention sur les valeurs qui comptent pour nos organisations et influencer progressivement les comportements des opérateurs économiques en vue générer un impact positif en faveur des salariés affectés à nos contrats.

Par exemple :

- Systématiser une clause de départage en cas d'égalité entre les soumissionnaires, basée sur les dispositions mises en œuvre en matière de lutte contre les discriminations.
- Concessions : clauses relatives à l'égalité hommes-femmes, aux valeurs de la république.
- Intégrer cette dimension dans les campagnes de sensibilisation à la commande publique.

//\ Systématiquement, les candidatures des soumissionnaires pressentis sont vérifiées afin de s'assurer du respect des obligations de déclaration et paiement en matière fiscale et sociale ainsi que de leur non condamnation à un certain nombre de délits liés notamment au droit du travail.

Promouvoir la solidarité

Diversifier les clauses sociales

RESULTAT ATTENDU

Contractualiser avec des acteurs responsables socialement

INDICATEUR DE REALISATION

Nombre de contrats clausés "social hors insertion"/ Ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

- Evolution de la qualité moyenne des réponses au questionnaire de départage et aux exigences fixées en la matière (note moyenne).
- Evolution moyenne du ratio Femmes-Hommes dans l'exécution des contrats clausés égalité Femmes-Hommes

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

Services de la QVT (Mission égalité des droits) Mission ESS et PLIE à la DAE (Métropole) : conseil et expertise notamment pour la rédaction des clauses, l'analyse des offres et le suivi . Services opérationnels intègrent cette action dans leurs exigences lors de la préparation et du suivi du contrat, sont forces de proposition, assurent la remontée des informations pertinentes relatives à l'exécution du marché..

Externes :

Opérateurs économiques et les représentant..
Direction Régionale de l'Economie, de l' Emploi, du Travail et des Solidarités



Affirmer l'utilité sociale de nos achats

en poursuivant l'intégration de considérations sociales et éthiques dans nos contrats

Objectif
4

Action n°13

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de développer de façon ciblée nos acquisitions de produits issus du commerce équitable ou répondant à certaines valeurs du commerce équitable.

Les premières cibles identifiées sont : les denrées de la restauration scolaire, les prestations de traiteur et les objets promotionnels.

Promouvoir la solidarité

Cibler des achats équitables
sur des segments d'achat pertinents
comme la restauration scolaire

RESULTAT ATTENDU

Soutenir le développement du commerce équitable et de ses valeurs.

INDICATEUR DE REALISATION

Nombre de contrats clausés équitable / ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

- Dépenses en faveur du commerce équitable
- Nombre de contrats concernés

PILOTE DE L'ACTION

Service de la Commande Publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes:

Mission ESS (métropole) : conseil et expertise.
Services opérationnels intègrent cette action dans leurs exigences lors de la préparation et du suivi du contrat, sont forces de proposition, assurent la remontée des informations pertinentes.

Externes :

Opérateurs du commerce équitable, leurs représentants et distributeurs., les territoires de commerce équitable.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
5

Action n°14

Rendre visible et compréhensible la commande publique pour être accessible au plus grand nombre

Optimiser l'allotissement et le micro-allotissement

pour faciliter l'accès aux TPE et PME et favoriser la concurrence

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de définir des lots dont la taille est compatible avec les capacités de TPE et PME., en découpant les prestations de façon géographique ou technique (sans s'affranchir des règles de computation)

L'allotissement est une obligation réglementaire. Toute dérogation doit être dûment dans le dossier de consultation.

Le sourcing permet de disposer des éléments permettant d'apprécier la faisabilité de cette action et de la calibrer correctement.

Lorsque l'allotissement n'est pas possible, les TPE et PME peuvent soit se regrouper pour soumettre une offre commune soit intervenir dans le cadre de contrats de sous-traitance avec un opérateur plus important.

RESULTATS ATTENDUS

INDICATEURS DE REALISATIONS

- % de marchés allotis/ ciblés
- % de marchés allotis /an

INDICATEURS D'EFFETS

- % de TPE PME soumissionnaires
- % de TPE PME titulaires de nos contrats

PILOTE DE L'ACTION

Service de la commande publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

Services opérationnels : définition du découpage pertinent, communiquent aussi les éléments permettant d'apprécier une possible dérogation à la règle de l'allotissement.

Externes :

Opérateurs économiques et leurs représentants pour faire connaître cette disposition et dans le cadre du sourcing.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
5

Rendre visible et compréhensible la commande publique pour être accessible au plus grand nombre

Action n°15

Faire connaître les achats de la Ville et de la Métropole

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Communiquer nos intentions d'achats et publier les données essentielles de nos marchés en Open data afin de permettre aux entreprises de connaître suffisamment à l'avance nos besoins et de pouvoir s'organiser pour soumettre une offre.

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de soumissionnaires à nos procédures
- Limitation du nombre de procédures infructueuses du fait d'une absence d'offre

INDICATEUR DE REALISATION

Fait ou pas

INDICATEURS D'EFFETS

- Evolution du nombre moyen de soumissionnaires par consultation
- Evolution du nombre moyen de DCE retirés

PILOTE DE L'ACTION

Service de la commande publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

Direction des finances, Direction des Usages Numériques et data manager: assistance pour la récolte et mise en forme des données.

Directions opérationnelles communiquent au plus tôt leurs intentions d'achat à la mission recensement, coordination et programmation du service de la commande publique.

Externes :

Observatoire économique de la commande publique : recueille les données essentielles de tous les acheteurs publics
Représentants des opérateurs économiques pour une plus large diffusion de ces informations

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
5

Rendre visible et compréhensible la commande publique pour être accessible au plus grand nombre

Action n°16

Accompagner ceux qui n'osent pas la commande publique

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Former, informer, sensibiliser les PME et TPE à la commande publique par l'organisation de sessions avec les membres et représentants du monde économique.

Il convient dans un premier temps de caractériser nos potentiels fournisseurs afin de bien les cibler.

Mettre à leur disposition des outils pratiques.

Simplifier dans la mesure du possible les documents de consultation et contrats.

Délivrer des conseils de premier niveau via une ligne directe.

Application du principe "dites-le nous" une fois, de façon à alléger la procédure pour les opérateurs économiques en ne redemandant pas des documents valides dont nous disposons déjà.

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de soumissionnaires à nos procédures
- Limitation du nombre de procédures infructueuses du fait d'une absence d'offre

INDICATEUR DE REALISATION

Nombre d'activités réalisées par rapport aux programmées

INDICATEURS D'EFFETS

- Evolution du nombre moyen de soumissionnaires par consultation
- Evolution du nombre moyen de DCE retirés
- Evolution du nombre de procédures infructueuses.
- Evolution du nombre de TPE PME titulaires de nos contrats

PILOTE DE L'ACTION

Service de la commande publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

PLIE , Mission ESS et plus globalement la Direction de l'attractivité économique de la Métropole pour la connaissance des cibles et de leurs représentants.

Qvt et mission égalité, 3DE pour rendre accessibles les actions qui les concernent.

Direction de la communication pour appui son logistique et technique.

Externes :

Représentant du monde économique
Autres acheteurs publics pour leurs retours d'expérience

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
5

Rendre visible et compréhensible la commande publique pour être accessible au plus grand nombre

Action n°17

Alléger les frais de trésorerie des entreprises et permettre à celles disposant de réserves financières faibles de répondre aux consultations

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Alléger le poids de la commande publique sur la trésorerie des TPE et PME de moins de 50 salariés en prévoyant une avance bonifiée à 30%, sans garantie à première demande, pour les marchés inférieurs à 215 000 € HT.

L'avance est le versement d'une partie du montant d'un marché public au titulaire du contrat avant tout commencement d'exécution de ses prestations. Elle constitue, à la différence de l'acompte, une dérogation à la règle du « service fait ».

Le recours à ce préfinancement, annoncé dès la phase de publicité, améliore les conditions de la mise en concurrence et doit créer une économie pour l'acheteur. Les titulaires ne seront en effet pas contraints de chercher un préfinancement et ne répercuteront pas cette charge dans le prix de leur offre.

L'avance est obligatoire pour tous les marchés dont la durée d'exécution est > à 2 mois et dont le montant initial est supérieur à 50 000€ HT et d'un minimum de 10 % pour les TPE et PME.

RESULTATS ATTENDUS

Rendre plus attractifs nos achats et ainsi :

- favoriser la concurrence,
- limiter le nombre de procédures infructueuses,
- augmenter le nombre de titulaires de contrats ou sous-traitants TPE ou PME

INDICATEUR DE REALISATION

% de marchés proposant une telle disposition/ ciblés

INDICATEURS D'EFFETS

Evolution du:

- nombre moyen de soumissionnaires par consultation
- nombre moyen de DCE retirés
- nombre de procédures infructueuses
- nombre de TPE PME titulaires de nos contrats

PILOTE DE L'ACTION

Service de la commande publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

Services opérationnels : transmettent les informations nécessaires à l'application ou non de l'avance

Direction des finances assure les opérations nécessaires au paiement de l'avance

Externes :

Trésorier Public, Titulaires bénéficiaires, Représentants des opérateurs économiques, pour faire connaître la disposition.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
6

Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et des engagements réciproques

Action n°18

Définir le juste besoin

DESCRIPTIF DE L'ACTION

C'est l'action fondamentale qui va conditionner toutes les autres actions et la réussite de chaque achat.

Définir le juste besoin ne veut pas dire définir l'objet de notre achat mais d'abord se questionner : quel est le but recherché, à qui l'achat rend-il service, quelles sont les missions/ fonctions à assurer, quels sont les résultats attendus, quelle est leur fréquence, dans quel contexte particulier, avec quelles exigences, dans quels délais,...

Cette définition permet d'être précis et pertinent:

- lors du sourcing,
- dans l'écriture des cahiers des charges,
- dans la définition et l'analyse des critères de notation,
- lors des négociations.

Et donc de trouver l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de nos exigences.

Cette action est soutenue par l'action 7 et simultanée à l'action 22.

RESULTATS ATTENDUS

- Satisfaire notre besoin sans sur qualité ou sous qualité
- Gagner du temps au moment de l'analyse des offres
- Optimiser les négociations
- Limiter le nombre d'offres irrégulières.
- Limiter le nombre de procédures infructueuses.
- Limiter les litiges en cours d'exécution des contrats.

INDICATEURS DE REALISATIONS

- % de contrats ayant fait l'objet d'un questionnement
- % de contrats construits avec l'aide des outils méthodologiques

INDICATEURS D'EFFETS

Evolution du nombre :

- de procédures infructueuses
- d'offres irrégulières
- de litiges signalés au service de la commande publique.
-

Qualité moyenne des évaluations de nos contrats.

PILOTE DE L'ACTION

Les directions opérationnelles pour les achats qui les concernent

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

Service commun de la commande publique : conseils et appui

Externes :

Le réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable. Bureau d'études spécialisés, Conseil National des Acheteurs, Association des Acheteurs Publics, certains groupes de travail de France Urbaine, etc.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
6

Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et des engagements réciproques

Action n°19

Renforcer mutuellement la sécurité juridique
de nos contrats

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Rédiger et mettre en oeuvre des clauses équilibrées pour les parties prenantes, notamment pour :

- la révision des prix en la systématisant pour tous les contrats supérieurs à un an et en adaptant sa fréquence aux conditions économiques,
- les délais de paiement,
- la juste répartition des droits liés à la propriété intellectuelle,
- la protection des données des deux entités dont les données personnelles qu'elles détiennent,
- etc.

RESULTATS ATTENDUS

INDICATEUR DE REALISATION

% de marchés proposant ces dispositions

INDICATEURS D'EFFETS

- Evolution du nombre de soumissionnaires moyen/ consultations
- Evolution du nombre moyen de litiges signalés/contrats
- Qualité moyenne des évaluations de nos contrats.

PILOTE DE L'ACTION

Service de la commande publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

Services opérationnels fournissent les éléments nécessaires à la définition des clauses, puis assurent leur mise en oeuvre, leur suivi et la remontée des informations au service de la commande publique.

Direction des finances : mise en oeuvre des clause relatives aux prix et leur règlement.

Externes :

Réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable, Mission d'appui au patrimoine immatériel de l'Etat., Direction des affaires juridiques du ministère des finances, Médiateur des entreprises; etc.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
6

Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et des engagements réciproques

Action n°20

Pratiquer la négociation
chaque fois qu'elle est possible et pertinente

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La négociation est possible pour tous les marchés passés en procédure adaptée (MAPA) ou pour les procédures négociées (article L2124-3 du CCP) ou le dialogue compétitif (article L.2124-4 du CCP).

Dans nos organisations, la négociation est la règle pour les MAPA. L'absence de négociation doit être motivée dans le rapport d'analyse des offres.

Cette phase d'échanges avec les soumissionnaires doit être réalisée dans le respect du libre jeu de la concurrence, et donc des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement, de transparence des procédures et du secret des affaires.

Il ne s'agit pas de faire du marchandage mais de trouver un accord pour satisfaire au mieux le juste besoin. La négociation ne peut se limiter au prix. Elle ne peut modifier substantiellement le besoin.

Cette action est soutenue par l'action 7.

RESULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la qualité et du coût des offres
- Diminution du nombre de litiges pendant l'exécution

INDICATEUR DE REALISATION

Nombre de négociation / nombre de contrats le permettant

INDICATEURS D'EFFETS

- Gain moyen obtenu sur la valeur technique
- Gain moyen obtenu sur les prix
- Niveau moyen de satisfaction en cours d'exécution

PILOTE DE L'ACTION

Service de la commande publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

Services opérationnels fournissent les éléments permettant d'apprécier la pertinence du recours à la négociation ou de justifier son non recours, mènent la négociation .

Externes :

Opérateurs économiques, Conseil National des Achats , AMO, Association des acheteurs Publics, etc.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

par une commande publique simplifiée, juste et attractive

Objectif
6

Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et des engagements réciproques

Action n°21

Mesurer les attentes et les besoins
des uns et des autres

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en oeuvre une évaluation régulière et réciproque de l'exécution des contrats.

Les deux entités disposent d'une grille d'évolution des titulaires des contrats.

Elle est prioritairement utilisée pour les procédures différenciées suivies par le Pôle Ingénierie et Accompagnement aux Projets du service de la commande publique mais est destinée à être étendue.

L'évaluation des acheteurs par leurs fournisseurs sera aussi progressivement mis en place.

RESULTATS ATTENDUS

- Meilleure exécution des contrats (gains en qualité) et diminution des litiges
- Création d'une dynamique gagnant-gagnant

INDICATEUR DE REALISATION

% de marchés évalués/ ciblés

INDICATEUR D'EFFET

Evolution du niveau moyen de satisfaction interne et externe

PILOTE DE L'ACTION

Service de la commande publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes :

Services opérationnels suivent l'exécution du contrats,
Direction du Pilotage et de la Performance : conseils sur les bonnes pratiques et les outils.

Externes :

Titulaires des contrats, médiateur des entreprises

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques

en consommant moins et mieux

Objectif
7

Action n°22

« Consommer moins »

Requestionner l'achat et ses usages dans une perspective de sobriété

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de questionner l'achat en commençant par envisager un éventuel renoncement.

Puis, explorer les possibilités pour limiter :

- les quantités achetées,
- les consommations de ressources et/ou d'énergies,
- la production d'emballages et de déchets.

Mais aussi acheter pour plus longtemps (via les durées de garantie, les indicateurs de durabilité et de réparabilité), louer plutôt qu'acheter, partager les acquisitions avec d'autres acheteurs,

Les priorités du SPASER sont communes à celles du schéma de transition énergétique et écologique notamment :

- de réduire toutes les consommations énergétiques,
- allonger la durée de vie du parc automobile et informatique,
- réduire la quantité de viande consommée, le gaspillage alimentaire et suppression des emballages plastiques pour l'acquisition de denrées,
- réduire l'usage de produits chimiques.

Cette action est à réaliser avec l'action 18. Elle est soutenue par l'action 7.

RESULTATS ATTENDUS

Limitation des impacts écologiques de nos achats mais aussi :

- Meilleure connaissance des achats de la collectivité (quantité, prix, durée de vie, etc),
- Meilleur suivi des achats,
- Meilleure connaissance du coût global des achats

INDICATEURS DE REALISATIONS

% de contrats ayant fait l'objet d'une ACV / contrats ciblés
% marchés comprenant une clause d'exécution relative à la sobriété /ciblés

INDICATEURS D' EFFETS

Indicateurs du Schéma de Transition dont notamment :

- Consommations énergétiques du patrimoine immobilier. (dont énergies renouvelables).
- Evolution de la durée de vie moyenne du parc mobilier (véhicules et informatique)
- Volumes d'achats annuels, des contrats ciblés.

PILOTE DE L'ACTION

Service de la commande publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes: 3DE expertise et suivi des indicateurs, Directions opérationnelles (définition du besoin, intégration de l'action et mise en oeuvre des dispositions contractuelles nécessaires à cette action, suivi des indicateurs en cours d'exécution),

Externes: Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le développement durable (RAPIDD), la clause verte, L'ADEME, France Urbaine,, réseau Auvergne Rhône Alpes Energie environnement (AURA EE).

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques

en consommant moins et mieux

Objectif
7

« Consommer moins »

Action n°23

Pour la construction ou la rénovation d'ouvrages:
s'adjoindre un AMO intégrant les dimensions de sobriété, durabilité

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les deux entités par l'intermédiaire d'un AMO Développement Durable, déclinent des ambitions fortes en matière de consommation de ressources, dans une perspective de sobriété environnementale.

Une vigilance particulière sera portée sur les consommations en eau et en énergie lors des phases de chantier et d'exploitation (faible épuisement des ressources, chantier à faible nuisance, labellisation E+C-, etc), sur la place du végétal dans les projets (toiture végétalisée, taux de végétalisation et taux d'imperméabilisation), ainsi que sur les caractéristiques des matériaux employés (lutte contre les îlots de chaleur urbains, part de matériaux biosourcés, part de matériaux recyclés et recyclables, etc) dans une perspective de réduction des déchets.

RESULTATS ATTENDUS

- Permettre l'évolution et l'harmonisation des pratiques d'aménagement de l'espace public, dans un objectif de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à leurs impacts sur le territoire.
- Permettre un espace public apaisé et mieux partagé entre les usagers.
- Réduction des consommations.
- Meilleur taux d'énergies renouvelables.
- Définition d'un indicateur global de durabilité des opérations.

INDICATEUR DE REALISATION

Nombre de recours à un AMO DD notifié/ ciblés

INDICATEURS D' EFFETS

- Consommation énergétique du patrimoine public
- Taux d'énergies renouvelables dans cette consommation
- Taux moyen d'imperméabilisation des contrats
- Taux moyen de végétalisation des contrats
- Quantité et origine des matières consommées en phase de travaux

PILOTE DE L'ACTION

Directions opérationnelles pour leurs opérations

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes: ., 3DE appui et expertise, Services opérationnels (définition du besoin, intégration et mise en oeuvre des dispositions contractuelles nécessaires à cette action, et suivi de l'exécution), Service commande publique pour la contractualisation et la procédure, autres services concernés par cette action .

Externes: Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le développement durable (RAPIDD), la clause verte, L'ADEME , France Urbaine,, réseau Auvergne Rhône Alpes Energie environnement (AURA EE).

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques

en consommant moins et mieux

Objectif
8

« Consommer mieux »

Action n°24

Favoriser les achats écologiquement responsables, en s'appuyant sur l'Analyse du Cycle de Vie

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vient dans un second temps après l'action 22 (requestionner notre achat): Avant d'acheter autrement il convient d'abord de chercher des solutions pour acheter moins.

L'Analyse du Cycle de Vie permet d'identifier les principaux impacts de notre achat et ainsi de prioriser nos exigences écologiques.

Par achats écologiquement responsables, il est fait référence aux achats issus de l'économie circulaire, de ressources gérées durablement, de circuits courts, ne contenant pas de produits toxiques, biodégradables, à impacts limités, etc.

Cette action nécessite aussi de connaître les alternatives disponibles aux achats "habituels"

Elle implique donc de prendre en compte les aspects durables lors du sourcing, d'assurer une veille.

Elle est soutenue par l'action 7.

Elle rejoint les objectifs du Schéma de Transition Énergétique et Ecologique (axe 2).

RESULTATS ATTENDUS

Limitation des impacts écologiques de nos achats mais aussi :

- Meilleure connaissance des achats de la collectivité (quantité, prix, durée de vie, etc)
- Meilleur suivi des achats, notamment des achats écologiquement responsables
- Meilleure connaissance du coût global des achats

INDICATEURS DE REALISATION

% de contrats ayant fait l'objet d'une ACV / contrats ciblés

% marchés comprenant une clause d'exécution écologique/énergétique

% des marchés comportant un critère écologique/énergétique

INDICATEURS D' EFFETS

% des produits éco-labellisés acquis / ciblés

% des dépenses réalisées dans le cadre de l'économie circulaire par famille d'achats ciblée

% des services certifiés acquis / certifiés

% d'énergie renouvelable dans la consommation du patrimoine immobilier

Volume produit d'énergie renouvelable (kWh)

PILOTE DE L'ACTION

Service de la commande publique

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes: , 3DE expertise et suivi des indicateurs, Directions opérationnelles (définition du besoin, intégration et mise en oeuvre des dispositions contractuelles nécessaires à cette action).

Externes: Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le développement durable (RAPIDD), la clause verte, L'ADEME , France Urbaine,, réseau Auvergne Rhône Alpes Energie environnement (AURA EE).

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques

en consommant moins et mieux

Objectif
8

« Consommer mieux »

Action n°25

Expérimenter des dispositions d'exécution permettant de suivre régulièrement et limiter certains impacts écologiques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'abord d'inclure dans nos contrats des clauses d'exécution permettant de suivre de façon quantitatives certains impacts induits par nos achats (nombre de livraisons, émissions GES, volumes d'eau consommée, volume d'énergie, de matière).

Exemples :

- Une clause peut reprendre l'article L.1431-3 du code des transports relative à l'obligation d'informer relative à la quantité de gaz à effet de serre émise par le ou les transports utilisé pour réaliser une prestations.
- Une clause peut enjoindre le titulaire d'un contrat à nous communiquer un rapport annuel relatif aux dispositions qu'il met en oeuvre dans le cadre de l'exécution du contrat pour limiter ses impacts, assorties de données quantitatives.

Ensuite, si cela est faisable et soutenable, inclure des clauses visant à limiter les impacts de nos achats via des objectifs contractuels, la mise en oeuvre de moyens spécifiques ou un plan de progrès.

Cette action est au stade d'expérimentation. Il convient donc de bien l'anticiper.

RESULTATS ATTENDUS

- Meilleure connaissance des impacts de nos achats.
- Limitation de ces impacts.

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de contrats avec une clause d'exécution relative aux données / contrats ciblés
- Nombre de contrats avec une clause d'exécution relative à la limitation des impacts/ contrats ciblés

INDICATEURS D' EFFETS

- % de données obtenues / contrats clausé
- Nature des impacts suivis effectivement
- Nature des impacts ayant faits l'objet d'une limitation.
- Taux moyen de réduction des impacts/contrats concernés (par nature d'impact)

PILOTE DE L'ACTION

Direction du développement durable et de l'énergie (3DE)

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes: Services opérationnels (définition du besoin, intégration et mise en oeuvre des dispositions contractuelles nécessaires à cette action). Service de la commande publique adéquat des dispositions par rapport aux contraintes légales.

Externes: Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le développement durable (RAPIDD), la clause verte, L'ADEME, France Urbaine., réseau Auvergne Rhône Alpes Energie environnement (AURA EE).

Atténuer et adapter nos achats face aux enjeux énergétiques et écologiques

en consommant moins et mieux

Objectif
8

« Consommer mieux »

Action n°26

Expérimenter l'intégration d'une clause de compensation carbone dans les opérations d'envergure de construction ou rénovation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'agir en faveur de la neutralité carbone sur des opérations d'envergure, en compensant tout ou en partie des émissions qui ne peuvent pas être évitées

Cette action nécessite au préalable de réaliser une estimation carbone et la mise en oeuvre de mesures de réduction. Dès lors, si des émissions Carbone se révèlent incompressibles il est alors possible d'envisager la mise en oeuvre de mesures de compensations Carbone.

La compensation consiste à financer, via l'achat de crédits carbone, un projet bas-carbone, c'est-à-dire un projet de réduction des émissions ou de séquestration de gaz à effet de serre. Les projets en question sont portés par des organismes extérieurs, dans les pays en développement ou en France.

Cette action est au stade d'expérimentation. Il convient donc de bien l'anticiper.

RESULTAT ATTENDU

Limitier les émissions carbone induites par l'achat

INDICATEUR DE REALISATION

% de marchés clausés/ ciblés

INDICATEUR D' EFFET

Quantité de gaz à effet de serre compensée

PILOTE DE L'ACTION

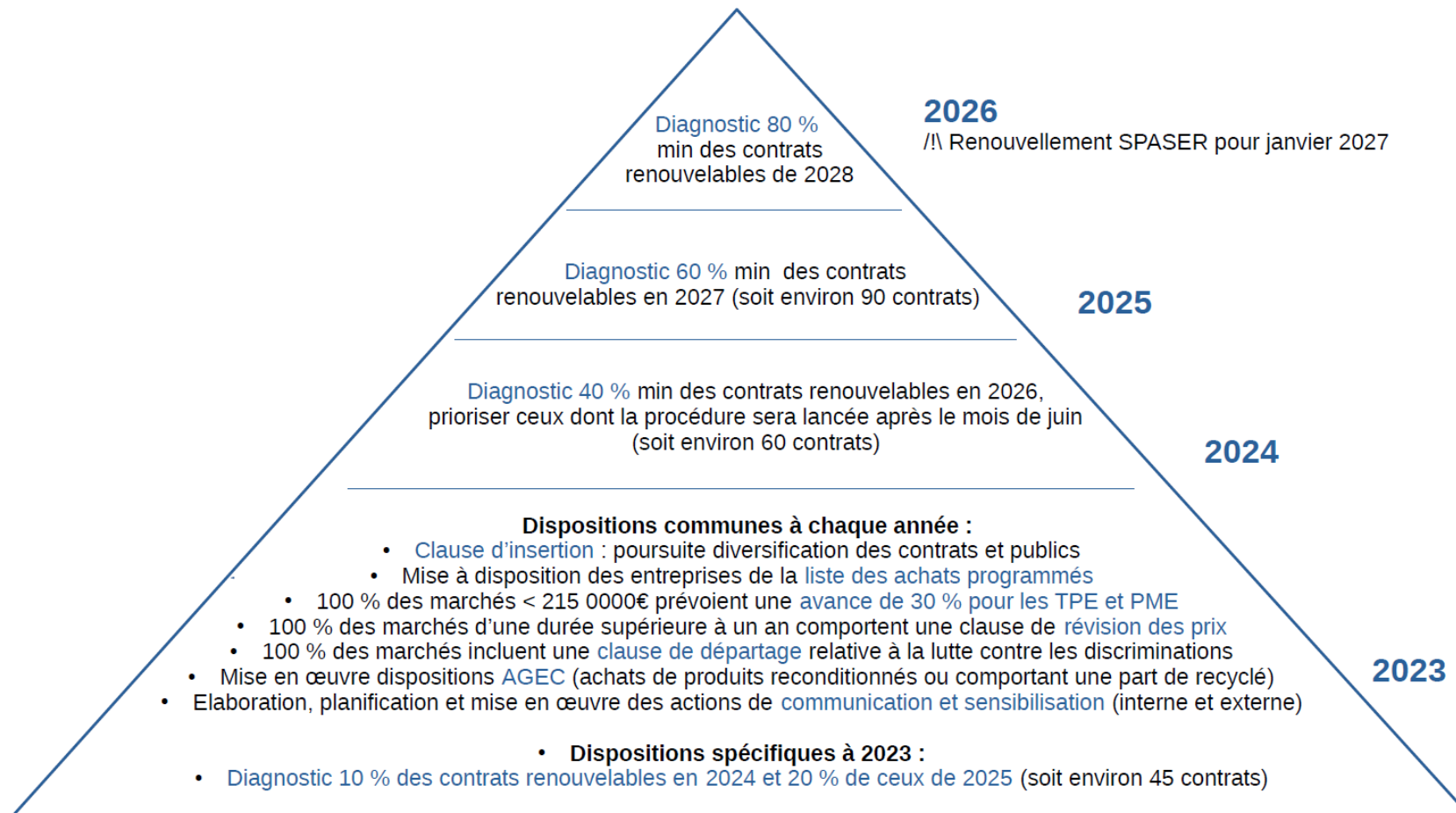
Direction du développement durable et de l'énergie

PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Internes: Services opérationnels (définition du besoin, intégration et mise en oeuvre des dispositions contractuelles nécessaires à cette action). Service de la commande publique adéquation des dispositions par rapport aux contraintes légales.

Externes: Réseau des Acheteurs Publics Intégrant le développement durable (RAPIDD), la clause verte, L'ADEME, France Urbaine,, réseau Auvergne Rhône Alpes Energie environnement (AURA EE).

Déploiement échelonné du SPASER



Principaux objectifs en terme de contrats (à communiquer)	Marchés	Marchés
% de contrats avec un critère environnemental	30 %	70 %
% de contrats avec des considérations environnementales	50 %	100 %
% de contrats issus de procédures formalisées comportent une clause d'insertion / contrats	50 %	80 %
% de contrats issus de procédures formalisées comportent des considérations sociales ou	30 %	60 %
% de contrats intégrant l'économie circulaire / contrats ciblés lors de la programmation	50 %	80 %
% de contrats confiés à des TPE-PME/ contrats ciblés lors de la programmation	50 %	80 %